





Lycée Saint-Vincent de Paul 8 Bd du Général de Gaulle / 60000 Beauvais

Tél.: 03 44 11 16 00 / Mail: secretariat@st-vincentdepaul.fr

CONVENTION DE STAGE DE DÉCOUVERTE Du lycée vers le lycée - Rentrée 2026

| Entre le lycée et le lycée : | Reçu en date du: |
|---|---|
| Lycée Saint-Vincent de Paul : Métiers du Commerce, du Tertiaire, du Service à la personne, de la Santé / du Sanitaire et du Social 8 Bd du Général de Gaulle 60000 Beauvais Représenté par le Chef d'établissement : Mme Sandrine LEGRAND | Lycée : |
| Pour l'élève : | La famille : |
| Nom / Prénom : | Nom et adresse du responsable légal : |
| Date de naissance : | |
| Classe actuelle : | Tel:/// |
| Dispositif ULIS: Oui ☐ Non ☐ | E-mail : |
| Pour la formation suivante : | |
| POLE TERTIAIRE | POLE SANTE - SOCIAL |
| ☐ CAP Equipier Polyvalent du Commerce (EPC) ☐ Jeudi 8h10/16h55 ☐ Vendredi 8h10/16h55 (2 ^{de}) ☐ Lundi 9h05/16h55 (T ^{ale}) ☐ BAC Pro Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs Activités (AGOrA) ☐ Lundi 8h10/16h00 ☐ Jeudi 8h10/16h55 (2 ^{de}) ☐ Lundi 8h10/16h55 ☐ Vendredi 8h10/16h00 (1ère) | □ CAP Agent Accompagnant au Grand Age (2AGA) ○ Mardi 8h10/16h00 ○ Jeudi 8h10/16h00 (2 ^{de}) ○ Lundi 8h10/16h00 (Tale) □ CAP Production et Service en Restaurations (PSR) ○ Mardi 8h10/16h00 (2 ^{de}) ○ Vendredi 8h10/16h00 (T ^{ale}) □ MCAD Mention Complémentaire d'Aide à Domicile ○ Lundi 8h10/14h50 ○ Mardi 8h10/14h50 □ BAC Pro Accompagnant Soins et Services à la Personne (ASSP) ○ Mardi 8h10/16h00 (2ASSP1) ○ Mardi 10h15/16h55(2ASSP2) ○ Jeudi 8h10/16h00 (1ASSP1) ○ Lundi 8h10/14h50 (1ASSP2) □ BAC Techno Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S) ○ Lundi 8h10/16h55 ○ Mardi 8h10/16h00 (2 ^{de} GT) ○ Mercredi 8h10/14h20 ○ Jeudi 8h10/16h00 (1ère) |
| Le Chef d'établissement, | Le(a) Proviseur(e), |
| Mme Sandrine LEGRAND Le Responsable légal, | Le(a) Professeur(e) principal(e), |
| Cadre réservé à l'établissement d'accueil : | |
| Date du stage, le : Envoi établissement, le: Envoie Famille, le: | |
| Communication à l'établissement, à la famille le : Jour et heure d'arrivée : / Jour et heure de départ : | |







Lycée Saint-Vincent de Paul 8 Bd du Général de Gaulle / 60000 Beauvais

Tél.: 03 44 11 16 00 / Mail: secretariat@st-vincentdepaul.fr

1. OBJECTIFS DU STAGE DE DECOUVERTE:

- Permettre au jeune de découvrir les différentes formations d'un lycée professionnel, technologique.
- Confirmer ou infirmer le projet personnel et professionnel de l'élève.

2. DEROULEMENT:

L'élève est inclus dans la classe correspondant à la formation qu'il souhaite découvrir. Il suit le cours d'une journée d'enseignement.

3. INSCRIPTION A LA JOURNEE DE DECOUVERTE :

L'élève s'inscrit à l'une des journées proposées dans la convention.

La famille complète la convention, la fait signer par le-la Proviseur (e) / Chef d'établissement d'origine puis la fait parvenir à l'établissement d'accueil.

Le nombre d'élèves en stage de découverte est limité à 5 par jour. L'établissement organise le planning en fonction du nombre de participants. Il informe la famille et l'établissement d'origine de la date et du jour retenus.

A la convention, une attestation de responsabilité civile est jointe.

4. PREPARATION DU STAGE DE DECOUVERTE :

Le professeur référent travaille en amont avec l'équipe pédagogique pour accueillir le jeune et lui présenter la formation. La famille s'engage à prévenir en cas d'absence de son enfant.

5. RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR:

L'élève est soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil. En cas de manquement au règlement intérieur, le Chef d'établissement de l'établissement d'accueil se met en relation avec le, la Proviseur(e) d'origine afin d'échanger, de prendre les mesures nécessaires. L'établissement d'accueil fournit la tenue adaptée pour les ateliers de pratiques professionnelles.

6. DOMAINE FINANCIER:

L'élève accueilli devra être demi-pensionnaire et s'acquittera de **9.00** euros, de préférence par chèque (tarif de la demi-pension) par repas auprès du secrétariat dès son arrivée.

7. ASSURANCE ET ACCIDENT:

L'établissement d'origine se charge de contrôler l'adhésion à une assurance en responsabilité civile de l'élève. En cas d'accident, l'établissement d'accueil gère l'urgence de la situation et en informe immédiatement l'établissement d'origine qui en informe la famille.